



Municipalité de Rivière-Saint-Jean

AVIS PUBLIC

AVIS DE MOTION

ET

MODIFICATION-PROJET DE RÈGLEMENT 05-21

PROJET DE RÈGLEMENT 04-23 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 05-22 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 1 095 000.00 \$ POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DE FINANCEMENT POUR LA MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, Mme Karine Chouinard, directrice générale, greffière trésorière que le Conseil municipal de la municipalité de Rivière-Saint-Jean/Magpie :

- Tiendra une séance extraordinaire pour Avis de motion et modification du Règlement 05-22. Projet de règlement 04-23 modifiant le règlement numéro 05-22 décrétant une dépense et un emprunt de 1 095 000.00\$ pour la mise en œuvre du programme de financement pour la mise aux normes des fosses septiques :

Date : Mardi 28 mars 2023

Heure : 19H00

Lieu Salle municipale, 116 rue du Quai, Rivière-Saint-Jean

Lors de cette séance, les délibérations du Conseil et la période de questions porteront exclusivement sur les points mentionnés à l'avis public.

Le présent avis est donné conformément aux dispositions de l'article 956 du Code municipal du Québec.

DONNÉ à Rivière-Saint-Jean/Magpie, ce vingtième jour du mois de mars deux mille vingt-trois (2023-03-20)

Karine Chouinard

Karine Chouinard

Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Karine Chouinard, Directrice générale et Secrétaire-Trésorier de la municipalité de Rivière-Saint-Jean/Magpie, certifie avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 20 mars 2023.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 20 mars 2023.

Karine Chouinard

Karine Chouinard

Directrice générale et greffière-trésorière